



## Revenus fonciers déclaration

Par **Antoinetoin**, le **22/04/2019** à **15:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement nu et d'un meublé, tous deux acquis fin 2018.

Pour l'année 2018, les revenus issus de ces biens sont de 0 euro.

Déclarer ce chiffre sur une annexe est-il nécessaire ?

J'ai seulement mentionné celui-ci à la fin de la déclaration dans le commentaire, en expliquant la situation.

Merci pour votre réponse.

Antoine

Par **flocroisic**, le **29/04/2019** à **00:32**

Bonjour

Le non meublé a été investi sous quel régime, le pinel ?